

Plan Local d'Insertion Economique - Avance de trésorerie à l'Association de gestion

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association gestionnaire du PLIE sollicite le renouvellement de l'avance de trésorerie, d'un montant de 2 MF, pour l'année 1998.

Cette avance est destinée à lui servir de fonds de roulement dans l'attente du versement des fonds européens. Cette avance ne pourra se prolonger au-delà du 31/12/98.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- accorder cette avance de 2 MF prenant effet le 1^{er} janvier 1998,
- ouvrir en dépenses et en recettes les crédits nécessaires au versement et au remboursement de l'avance, qui seront inscrits au budget primitif 1998, soit :
 - * en dépenses, 2 MF au 910/2764. 96036.20200,
 - * en recettes, 2 MF au 913/2764. 96036.20200.
- autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'Association de gestion du PLIE.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 6 janvier 1998.